



Décision n°202312313 portant délégation de signature à monsieur Feres BELGHITH

Publié le 2 janvier 2024, Mis à jour le 2 janvier 2024

Le président par intérim du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret du 15 décembre 2023 portant nomination de monsieur Clément Cadoret à la présidence par intérim du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 30 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 janvier 2014 affectant Monsieur Feres Belghith au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à compter du 1er janvier 2014,

DÉCIDE,

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Feres Belghith, en qualité de directeur de l'observatoire de la vie étudiante (OVE), à effet de signer dans la limite de ses attributions pour ce qui concerne l'OVE :

- La certification du service fait

Article 2

La décision n°202106159 du 15 juin 2021 est abrogée.

Vanves,

Le 31 décembre 2023

Le Président par intérim du CNOUS

Clément CADORET